

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°65**Arrêté d'autorisation d'entreprendre des travaux et permission de voirie****Le maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)****Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 à L2213-1 ;**Vu** le code de la route ;**Vu** le code de la voirie routière ;**Vu** la demande en date du 23 juin 2026, représentant Monsieur Julien PORCHER, représenté par SAUR SUD OUEST SAINT AFF'O. Dépôt ou stationnement de matériels, , Rue du Mas de Litre du 357 au 596 – 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY ;**Considérant** la sécurité des automobilistes et piétons pendant les travaux ;**ARRETE****Article 1^{er}** : Le 23 Juin 2026, représentant Monsieur Julien PORCHER, représenté par SAUR SUD OUEST SAINT AFF'O est autorisé à occuper le domaine public, rue du Mas de Litre – 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY, et à effectuer les travaux susnommés.**Article 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction ministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le pétitionnaire. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.**Article 3** : Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire. La chaussée sera remise en parfait état.**Article 4** : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.**Article 5** : Le Maire et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE-EN-QUERCY, le 29/06/2026.

Affiché le 29/06/2026

Notifié au pétitionnaire le 29/06/2026

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE.



DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°66De police de la circulation et d'interdiction de stationnement*Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 23 Juin 2026 formulée par Mme Julien PORCHER, représentant la Société SAUR SUD OUEST-SAINT AFF'O pour permettre à l'entreprise de réaliser le renouvellement des branchement AEP.

Considérant la demande de police de circulation et d'interdiction de stationnement ;

ARRETE

Article 1 : Le 30 juin 2026, les travaux de renouvellement des branchements AEP, rue du Mas de Litre du 357 au 596 à Limogne en Quercy jusqu'au 22 juillet 2026.

Article 2 : Le renouvellement des branchements AEP sera assorti d'une interdiction de de circulation avec un maintien de l'accès aux riverains, aux date et lieu susmentionnés à l'article 1.

Article 3 : La circulation sur une partie de la route du Mas de Litre sera interdit du 30/06/2026 au 10/07/2026, du 357 au 596 rue du Mas de Litre, sauf riverains.

Article 4 : Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute dégradation éventuelle est à la charge de la Société SAUR SUD OUEST-SAINT AFF'O. La chaussée sera remise en parfait état.

Article 5 : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 29/06/2026.

Affiché le 29/06/2026

Notifié au pétitionnaire le 29/06/2026

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE

